



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 




**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ségur Vague 2 – Médico-social - Parcours coordonné DUI

Webinaire

26 mai 2026



Merci de couper votre **micro** et votre **caméra** lorsque vous ne prenez pas la parole



Caméra



Microphone



Vous pouvez poser toutes vos **questions** tout au long du webinar via le chat, et lors de la séquence questions / réponses en levant la main



Conversation



Lever la main



Ce webinar est enregistré. Le **replay** ainsi que le **support** présenté seront mis à disposition dans l'espace industriel.





Margaux BUGUET
Responsable de missions
Equipe médico-sociale
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Shahrzad ATRI
Cheffe de projet Référencement et
Certifications
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Armand COLLIN
Responsable grands comptes
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Laurent RAGAIN
Expert
Agence du Numérique en Santé (ANS)



Sommaire



1. Introduction
2. Vision globale du parcours de Référencement à travers les différents guichets
3. Présentation du parcours de référencement Ségur
4. Récupération des preuves sur les différents guichets et applications avec interdépendances entre les guichets référencement Ségur, CNDA et EDC PSC
5. Conclusion





Ce webinaire s'adresse aux **Editeurs de Solutions logicielles de DUI** éligibles au référencement Ségur Vague 2 par l'ANS.

Les **Distributeurs** (dûment déclarés par l'Editeur) ne sont pas concernés par le référencement Ségur de la solution qu'ils distribuent. C'est l'éditeur de la solution qui réalise les démarches de référencement Ségur de la solution dans Convergence.



Ce webinaire vise à vous présenter :

- le **parcours global de référencement Ségur**, de la candidature jusqu'à l'attribution du référencement,
- les **interdépendances** entre les différents guichets : **Référencement Ségur, CNDA et PSC**.



Vous pouvez accéder à l'ensemble des ressources Ségur DUI :

- [Le dispositif DUI Vague 2 du Couloir Médico-social du Ségur du numérique en santé](#)





26 mai

Webinaire

Parcours coordonné DUI

Session du jour



4 juin

Webinaire

**Architecture des Solutions
Logicielles Vague 2,
homologation CNDA et
habilitation Pro Santé Connect**

15H à 16H30

[Inscrivez-vous](#)



11 juin

Webinaire

**Environnements et nouveaux
entrants, réussir ses premiers
pas dans le référencement
Séгур**

16h à 17h30

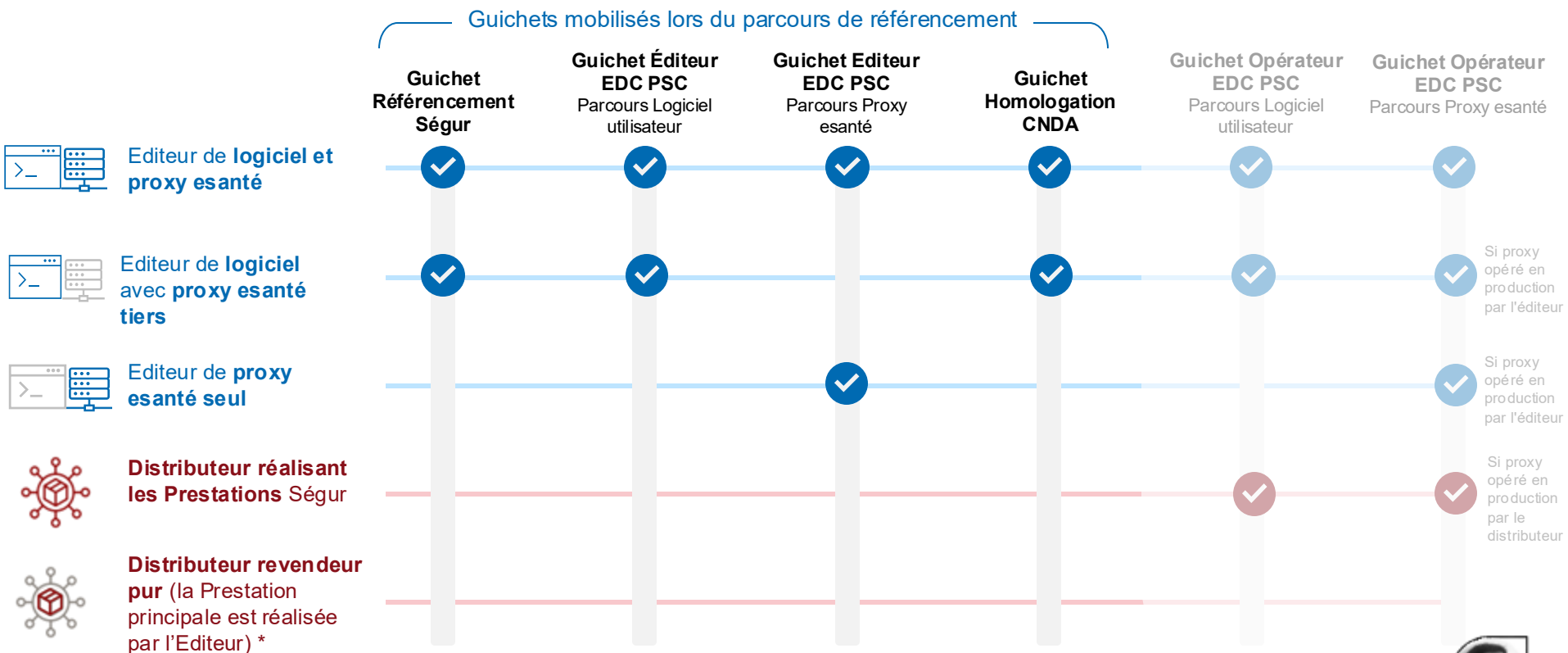
[Inscrivez-vous](#)



Le prochain Comité éditeur prévu le 30 juin sera l'occasion d'échanger sur [vos éventuelles questions](#) à la suite des sessions de webinaire (Lien de la réunion du 30 juin : [Rejoindre la réunion maintenant](#))



Par quels guichets êtes-vous concerné selon votre cas ?



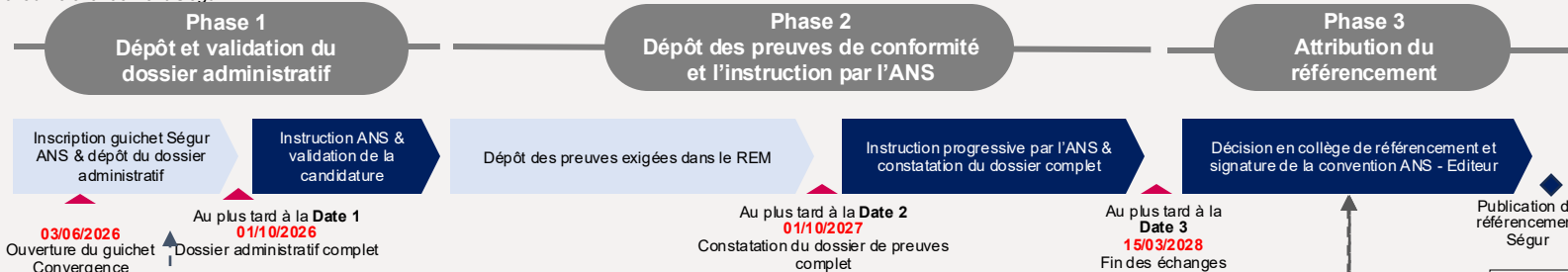


La transformation commence ici 

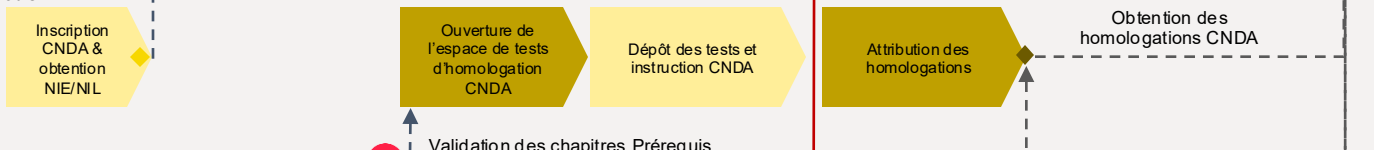


Présentation du parcours de référencement Ségur

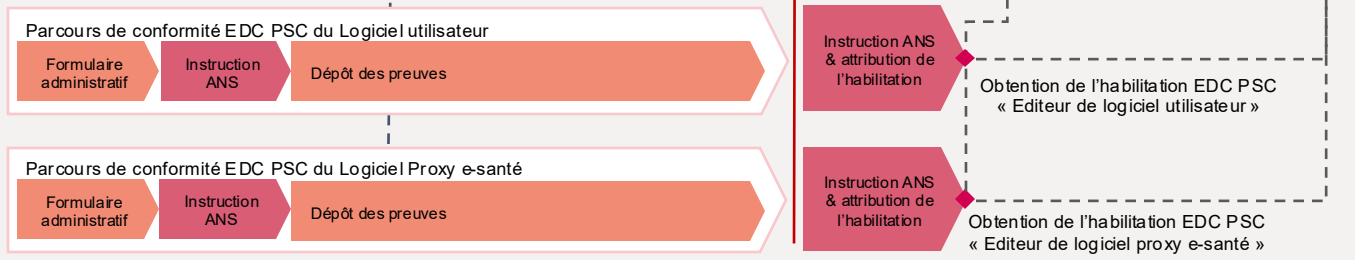
Guichet Référencement Sécur



Guichet CNDA



Guichet Editeur EDC PSC ANS




Légende

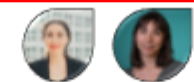
Guichet Référencement Sécur
 Action éditeur (light blue) Action ANS (dark blue)

Guichet CNDA
 Action éditeur (light yellow) Action CNDA (dark yellow)

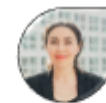
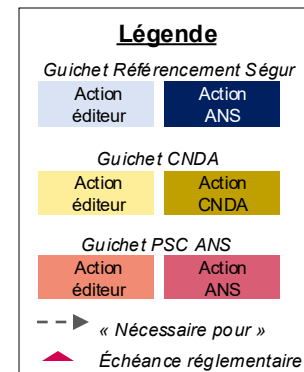
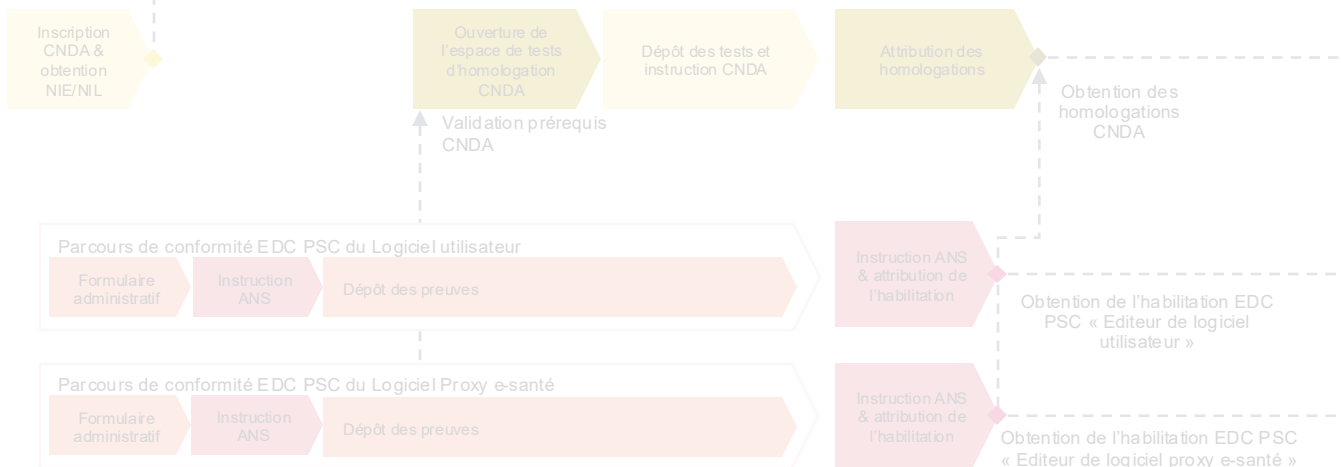
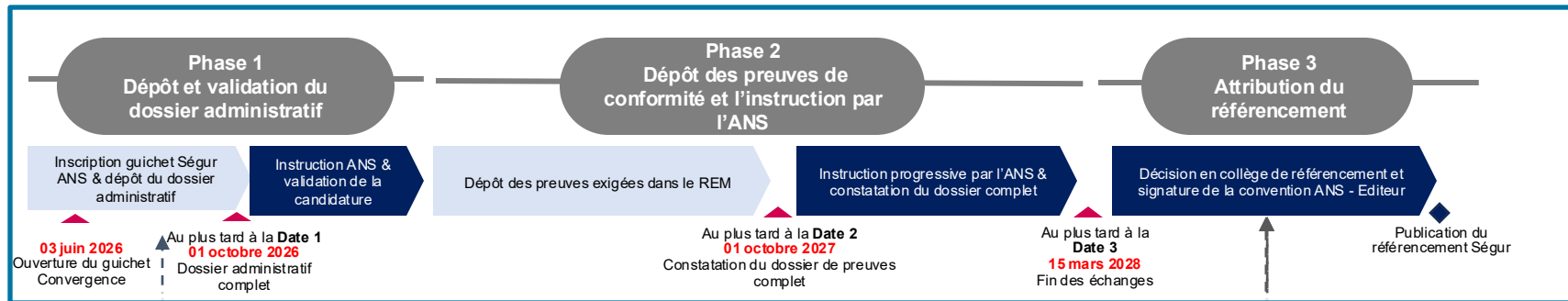
Guichet PSC ANS
 Action éditeur (light orange) Action ANS (dark orange)

- - -> « Nécessaire pour »
 ▲ Échéance réglementaire

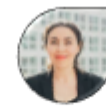
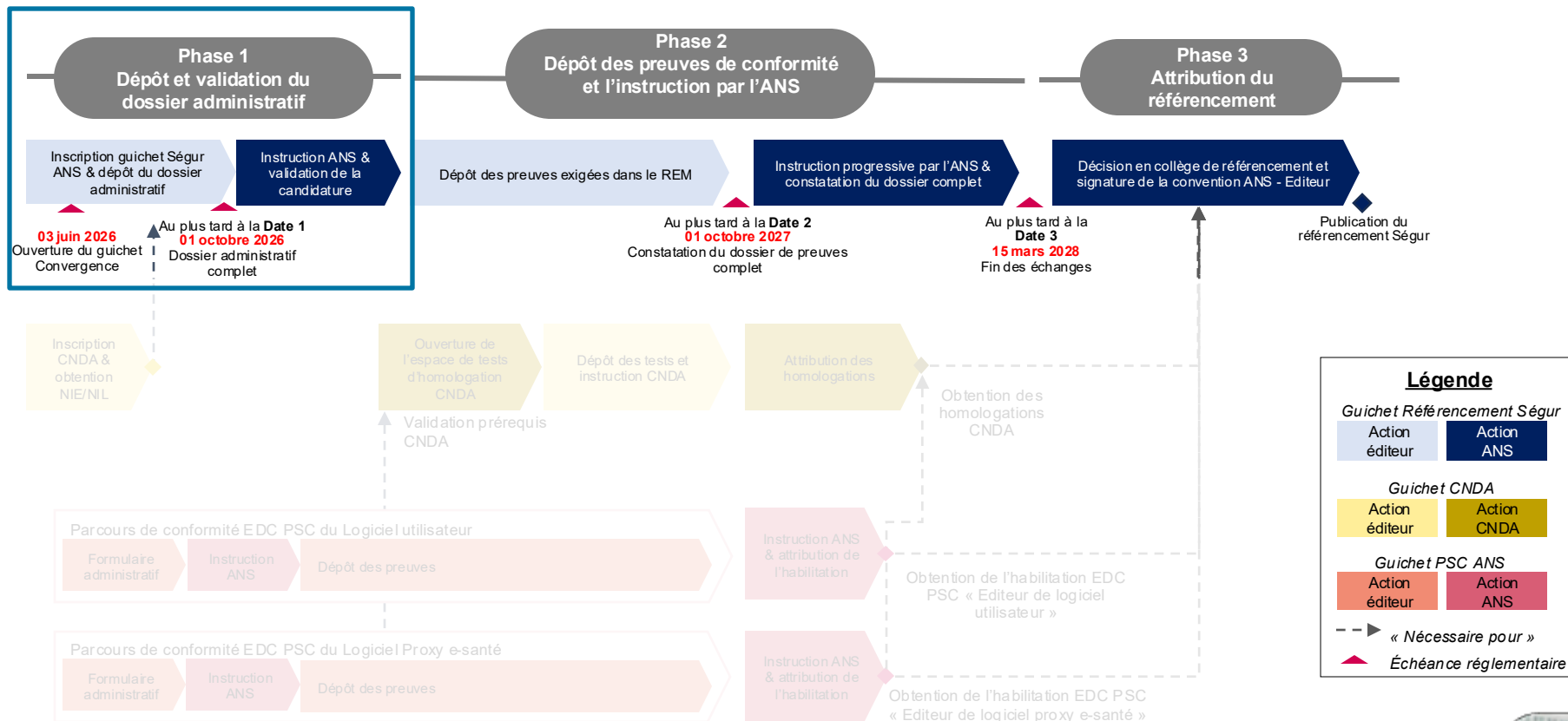

Le profil du dispositif DUI Vague 2 "AHI" n'est pas concerné par le guichet EDC PSC de l'ANS. En revanche, la solution reste concernée par le guichet CNDA (INSI, DMP)



Vision globale du parcours de Référence



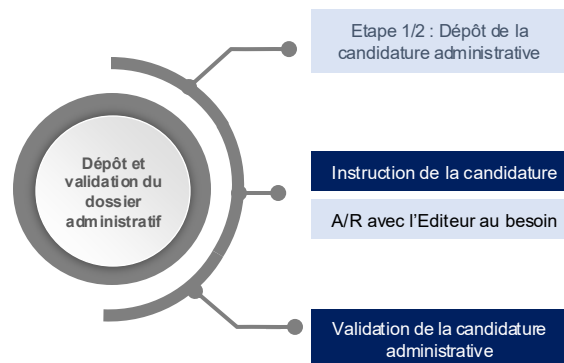
Zoom sur la phase 1 du parcours de Référencement



Le **dossier administratif** est composé d'une **candidature administrative** et d'un **formulaire d'éligibilité**, ayant pour objectif de recueillir les informations relatives à votre solution candidate. Cette étape n'est disponible qu'une fois le guichet Convergence ouvert (le 03/06/2026 pour les éditeurs DUI Vague 2)

Prérequis :

1. S'inscrire à **Industriels Santé Connect (ISC)**
2. Se connecter à la **plateforme Convergence via ISC**, choisir le parcours Ségur, créer son produit et le rattacher à la démarche DUI.
3. Lire et accepter la charte de référencement sur Convergence (la personne ayant le pouvoir d'engager la responsabilité de l'éditeur peut accepter cette charte)



- Au sein de la candidature administrative, vous devez renseigner :
 - Les informations du responsable légal*
 - Les informations du contact pour le référencement*
 - Les informations de l'entreprise*
 - Les informations de la version candidate (notamment si la solution a été référencée vague 1 et son ID de référencement wiin.io le cas échéant. Ou référencée Vague 2 et son NRU de candidature ayant abouti au référencement sur Convergence)*
- Durant l'analyse du formulaire de la candidature administrative, l'ANS peut vous solliciter via la messagerie de la plateforme Convergence pour des **compléments**.
N.B : Les collaborateurs rattachés à une candidature peuvent déposer des preuves et échanger via la messagerie Convergence. Lorsqu'un message est envoyé, tous les comptes ayant accès au produit concerné et ayant activé les notifications e-mail reçoivent une alerte par mail

Légende :

Action Editeur

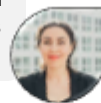
Action ANS



Jalon réglementaire



Pour rappel, l'ANS met en place une procédure de simplification du parcours de candidature, qui vise à étendre le principe d'équivalence des preuves pour le référencement Ségur Vague 2 : zoom en suivant



*champ obligatoire

Rappel des principes clés de l'équivalence :

- L'ANS poursuit sa logique de simplification du parcours de candidature sur la plateforme Convergence en étendant le principe d'équivalence des preuves pour le référencement Ségur Vague 2.
- Ce principe permet, pour une solution logicielle* candidate à un référencement, de ne pas redéposer les preuves déjà fournies et validées lors d'un référencement antérieur.
- Aujourd'hui, un éditeur dont la solution logicielle a été référencée en vague 1 n'a pas à déposer les preuves vague 1 reprises en vague 2.
- Ce principe est étendu sous forme d'équivalence des preuves entre dispositifs de la vague 2 avec l'ouverture du guichet DUI Médico-social le 3 juin prochain.

Précisions sur la notion d'héritage :

L'éditeur dont la solution logicielle est référencée sur un dispositif Ségur vague 1 n'aura pas à déposer les preuves du périmètre vague 1 qui ont été validées lors de ce référencement pour une même Solution logicielle. Cet héritage est appliqué quel que soit le dispositif MS (MS1 ou MS2) de la vague 1. Par conséquent il est possible de renseigner **plusieurs NRU "héritage"** - si la solution logicielle a été référencée en vague 1 sur plusieurs dispositifs de ce couloir.

Illustration :

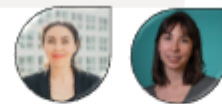
Un éditeur, dont la solution a été référencée en vague 1 sur MS1 avec le profil PA et MS2 PDS, candidate avec cette même Solution logicielle sur MS Va2 avec les profils PA et PDS. L'éditeur hérite du référencement vague 1 et n'aura pas à déposer les preuves de la vague 1 reprises dans le REM vague 2 pour les profils Général, PA et PDS.

* Une solution logicielle = Composant principal + Composant Proxy e-santé + Composants additionnels (éventuels)
Pour plus de détail, consultez [la diapositive en annexe](#)



Ressources disponibles :

- [Notice d'équivalence](#)
- [Liste – Equivalence des preuves DUI](#)
- **Webinaire** « Principe d'équivalence des preuves » du 19 février 2026 : [Support](#) [Replay](#)
- **AMA** « Principe d'équivalence des preuves » du 19 mars 2026 : [Support](#) [Replay](#)
- **Webinaire** « Mise en œuvre de l'équivalence des preuves dans Convergence » du 16 avril 2026 : [Support](#) [Replay](#)



Le dossier administratif est composé d'une candidature administrative et d'un formulaire d'éligibilité, ayant pour objectif de recueillir les informations relatives à votre solution candidate.

Prérequis :

1. S'inscrire au **CNDA** et obtenir son **NIE, NIL (et NIL des composants additionnels le cas échéant)**
2. S'inscrire au guichet **EDC PSC** (sauf pour le profil AHI) et obtenir son **NRU Editeur de Logiciel utilisateur** et **NRU Editeur Logiciel Proxy**. **Il est possible de débiter cette phase en amont de l'ouverture du guichet Convergence**

Au sein du formulaire d'éligibilité, vous devez renseigner :

- Les informations du Numéro unique de candidature (NRU) au guichet Espace de Confiance Pro Santé Connect en tant qu'éditeur de logiciel utilisateur et/ou de logiciel Proxy
- Les informations CNDA**
- Les informations du logiciel* (le choix du/des profil(s) de la solutions candidate)
- Les informations sur les éventuels groupements éditeurs*
- Les informations sur les éventuels distributeurs*
- Les informations sur les éventuels composants additionnels*
- Les informations sur les versions techniques de la Solution logicielle ayant fait l'objet d'une information publique par l'Editeur auprès de ses Clients, d'arrêt de maintenance ou d'arrêt de commercialisation.

** Une fonctionnalité de gestion des noms commerciaux a été ajoutée à cette étape. L'éditeur peut désormais déclarer plusieurs noms commerciaux pour une même solution logicielle, sous réserve de déposer une attestation sur l'honneur et de renseigner, pour chaque nom commercial, le NIL associé ainsi que le numéro de version technique*

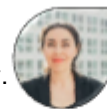
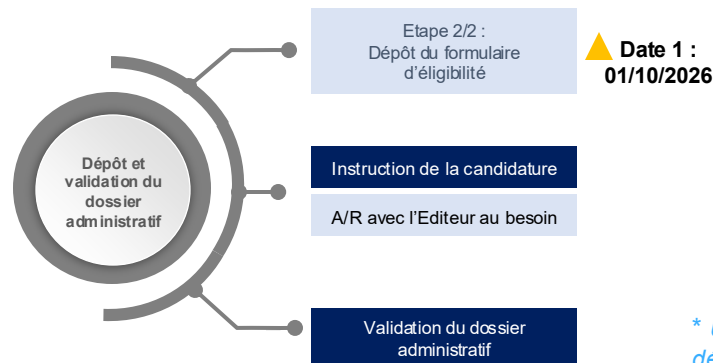
- **Le 01 octobre 2026 à 12h00 (Date 1)** correspond à la date limite de dépôt du dossier administratif qui doit avoir été soumis au moins une fois. Après cette étape la solution apparait comme étant "en cours de référencement" sur le site de l'ANS
- Durant l'analyse du dossier administratif, l'ANS peut vous solliciter via la messagerie de la plateforme Convergence pour des **compléments** sur votre dossier.

Légende :

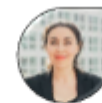
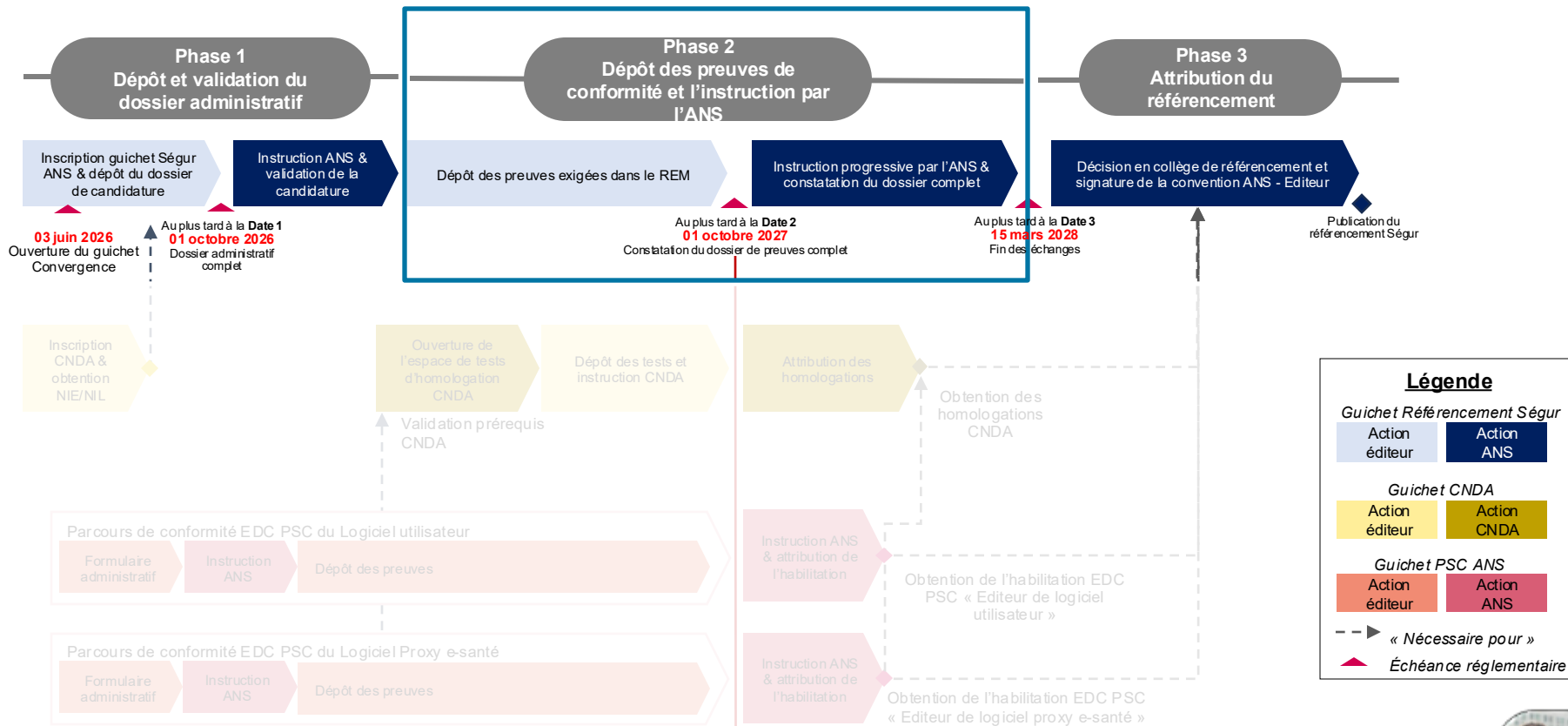
Action Editeur

Action ANS

▲ Jalon réglementaire



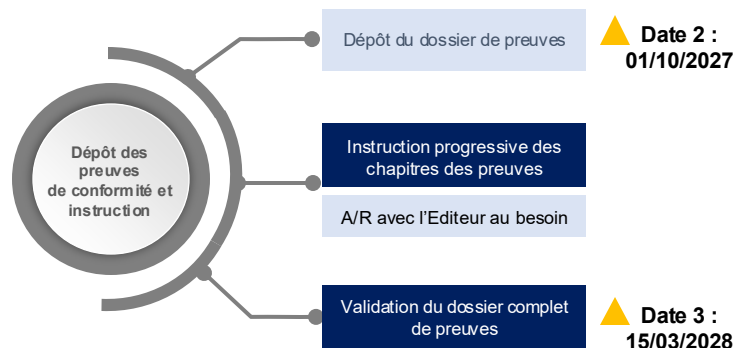
Zoom sur la phase 2 du parcours de Référencement



Le **dépôt des preuves** de conformité correspond au dépôt de l'ensemble des preuves obligatoires demandées.

Point d'attention : Vous devez répondre aux exigences du référentiel DUI en obtenant notamment

1. Habilitations Espace de confiance Pro Santé Connect (sauf pour le profil AHI)
2. Homologations auprès du CNDA



- Les preuves qui sont présentées dans Convergence sont affichées selon **les profils sélectionnés** et selon si **vous êtes référencé vague 1** ou non, ou si vous **bénéficiez de l'équivalence des preuves avec un autre dispositif Vague 2 référencé**.

- **Le dépôt des preuves se fait par chapitre** conformément à la catégorisation du REM. Vous êtes invités à **déposer vos preuves progressivement** pour fluidifier votre parcours et faciliter votre référencement.

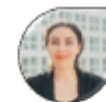
- **Au 01 octobre 2027 à 12h00 (Date 2)**, il est attendu que l'éditeur ait transmis un dossier complet de preuves pour tous les chapitres
- **Au 15 mars 2028 à 12h00 (Date 3)**, l'éditeur doit avoir répondu à tous les retours de l'ANS sur les preuves déposées (voir page 54 du DSR MS DUI Vague 2)

Légende :

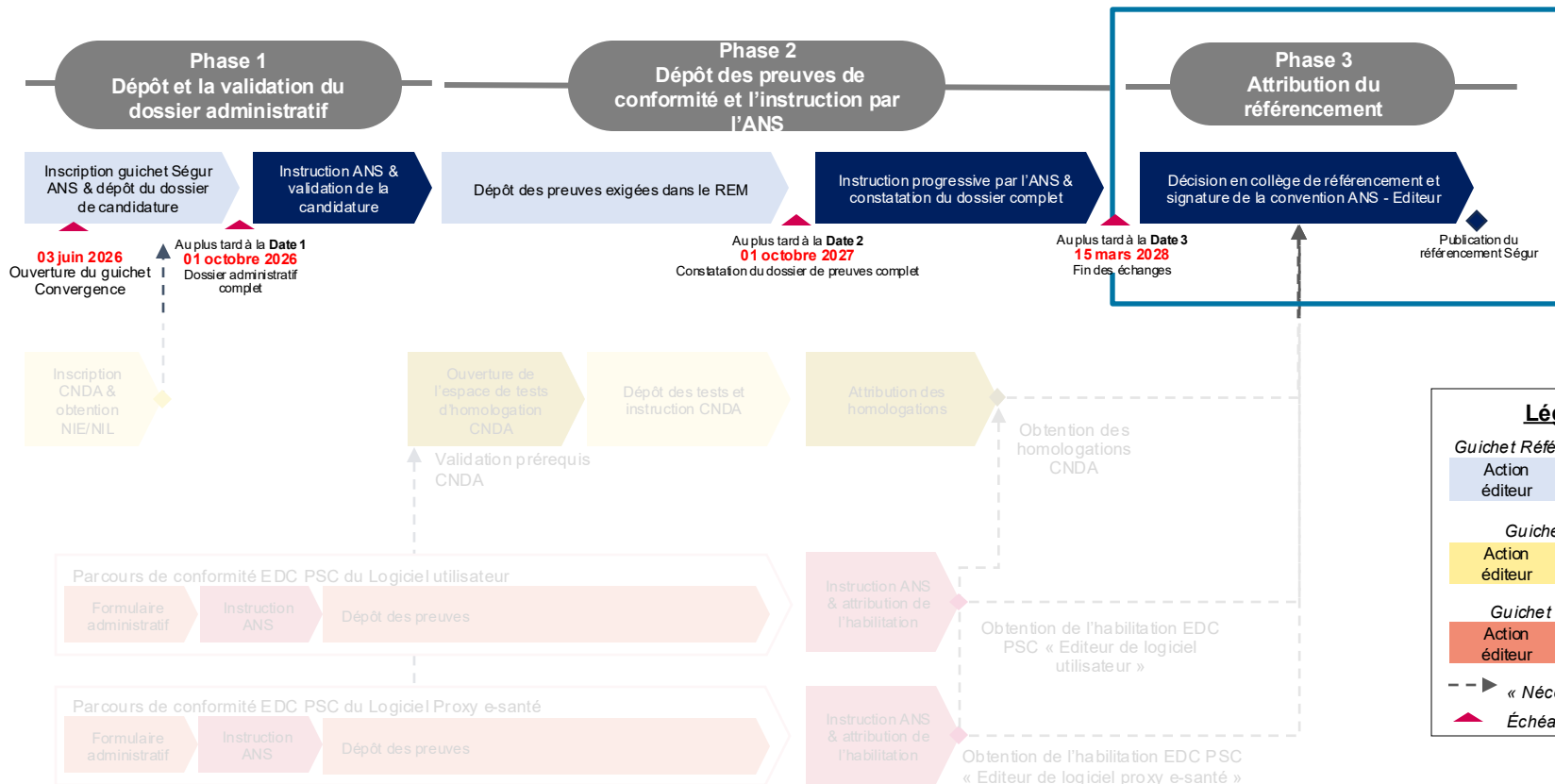
 Action Editeur

 Action ANS

 Jalon réglementaire



Zoom sur la phase 3 du parcours de Référencement



Légende

Guichet Référencement Ségur

Action éditeur	Action ANS
----------------	------------

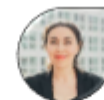
Guichet CNDAs

Action éditeur	Action CNDAs
----------------	--------------

Guichet PSC ANS

Action éditeur	Action ANS
----------------	------------

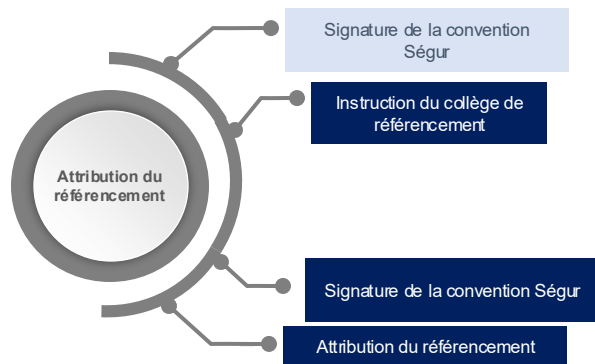
- - -> « Nécessaire pour »
 ▲ Échéance réglementaire



Le **référencement de votre solution** est prononcé lors du collège de référencement sur instruction de votre dossier, une fois que toutes les preuves que vous avez déposées ont été validées et jugées recevables.

○ **Prérequis :**

- Avoir **validé l'ensemble de ses chapitres** de preuves
- Avoir obtenu l'ensemble des **habilitations EDC PSC Editeur de logiciel utilisateur et Editeur de proxy** (sauf pour le profil AHI) et **homologations CNDA** requises pour votre référencement
- Avoir **signé le projet de convention** de référencement



Une fois **l'ensemble des preuves validées**, l'ANS prépare le projet de **convention de référencement Ségur** et vous le transmet pour **signature électronique**.

Cette convention décrit l'ensemble des **articles** régissant le référencement à respecter durant toute la durée de ce dernier.

Lors du **collège technique de référencement**, votre dossier est **examiné par les membres du collège** qui déclarent un des deux statuts suivants :

- **Attribution du référencement** : la version technique de la solution logicielle candidate au référencement est référencée en l'état.
- **Non attribution du référencement** : la décision de non-attribution du référencement est communiquée ainsi que la ou les raisons expliquant cette décision.

○ **En sortie :**

- Convention de référencement, rapport de conformité et attestation de référencement
- Référencement publié sur le Portail de la e-Santé des Entreprises du Numériques en Santé

Légende :

Action Editeur

Action ANS



Jalon réglementaire





Récupération des preuves sur les différents guichets et applications avec interdépendances entre les guichets référencement Ségur, CNDA et EDC PSC

Comment récupérer les preuves ? (1/2)

Lors de la phase 2 de dépôt des preuves, l'éditeur doit récupérer des preuves auprès d'autres guichets et applications.

*Preuves à récupérer sur les guichets
EDC PSC (profil AHI non-concerné)
et CNDA*



Obtention des habilitations Editeur Logiciel utilisateur
et Editeur Logiciel Proxy



Obtention des homologations au CDNA conditionnée à
l'obtention préalable des habilitations EDC PSC Editeur
Logiciel utilisateur et Editeur Logiciel Proxy


Preuves à récupérer sur d'autres applications

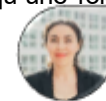


Preuves Interopérabilité
sur l'application Gazelle



Preuves MSSanté *
sur l'outil de test MOTCO2

 **Nous vous conseillons de déposer les preuves sur Convergence au fil de l'eau.** Cela nous permet, côté ANS, de suivre l'avancement de votre référencement et d'identifier si vous rencontrez des points bloquants. **Il faudra ensuite soumettre votre chapitre, une fois qu'il sera complet, pour que les équipes ANS en charge de la vérification puissent instruire les preuves.** En effet, les preuves ne seront analysées par l'ANS qu'une fois l'intégralité du chapitre en question soumis.



Lors de la phase 2 de dépôt des preuves, l'éditeur doit récupérer des preuves auprès d'autres guichets et applications.

Preuves à récupérer sur les guichets EDC PSC et CNDA



Etre conforme au référentiel Espace de confiance EDC PSC pour obtenir les habilitations en tant qu'Editeur Logiciel Utilisateur et Proxy sur le guichet EDC PSC


Condition 1
 Habilitations EDC PSC



Centre

 National de

 Dépôt et d'

 Agrément

Vous obtenez l'homologation CNDA après validation par le CNDA de vos tests et avoir fourni vos habilitations EDC PSC



Recommandation : Déposer en priorité les preuves du chapitre « prérequis maturité technique » pour obtenir une autorisation d'accès aux environnements de tests du CNDA
 (Lien vers les exigences du chapitre "Prérequis de maturité technique : [Exigences prérequis maturité technique](#))



Centre

 National de

 Dépôt et d'



 Agrément

Une fois l'autorisation d'accès obtenu, vous pouvez démarrer les tests en vue de l'obtention de vos homologations auprès du CDNA


Condition 2
 Validation des tests CNDA




Preuves demandées pour l'habilitation EDC PSC :

	Preuves documentaires	BAS PSC Opérationnel	Outil de conformité	Tests d'intrusion
 Editeur de logiciel avec Proxy esanté ou Editeur de Proxy esanté	✓	✓	✓	✓
 Editeur de logiciel avec Proxy esanté tiers	✓	✓		✓

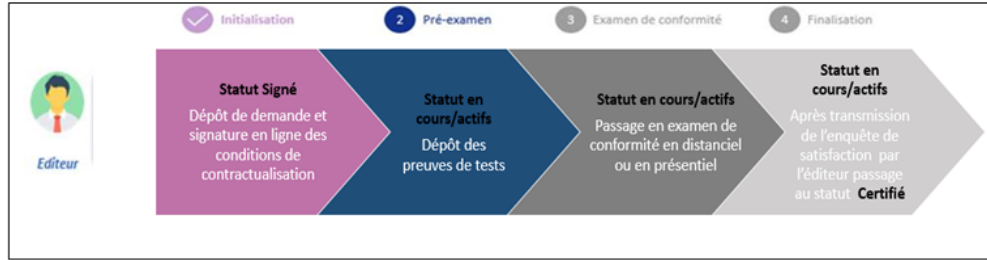


Ressources disponibles :

- [Webinaire](#) « Comment se raccorder à Pro Santé Connect » du 20 mars 2026 :  [Replay](#)
- **Détails des étapes du parcours de raccordement** à l'EDC PSC sur le [Portail de la e-Santé des Entreprises du Numériques en Santé](#)
- L'équipe support PSC répond à vos questions **tous les vendredis de 15 à 16h** lors d'une [réunion teams dédiée](#)



Les éléments CNDA attendus dans le guichet de référencement Convergence



Les étapes de demande de certification auprès du CNDA sont :

1. Initialisation
2. Pré-examen (précisions ci-dessous)
3. Examen de conformité
4. Finalisation



Le screenshot montre l'interface de l'éditeur. Le menu de navigation en haut comprend : BIENVENUE, MES DOSSIERS, MES DEMANDES, DOCUMENTATION, MES LOGICIELS, MES COLLABORATEURS, MES CERTIFICATIONS, SUPPORT.

Le titre principal est "Demande de conformité : INSI".

Le statut de la demande est "Pré-examen".

Le message principal indique : "Votre demande est en cours de traitement avec une date de retour prévisionnelle au 09-05-2025. Le dossier de tests que vous avez déposé est consultable dans l'onglet 'Mes éléments transmis au CNDA'."

Dans le parcours Editeurs CNDA, « **En cours / actif** » indique que votre demande est à l'étape « **Pré-examen** ».

Ce statut est nécessaire pour permettre à l'éditeur de déposer un dossier « **réputé complet** » pour le référencement de sa solution à l'ANS.

Le DSR DUI Vague 2 précise au Chapitre 4.4 que « seul un dossier contenant l'intégralité des homologations ou certifications du CNDA peut faire l'objet, in fine, d'un référencement par l'ANS ».

En termes de preuves, vous devrez transmettre **une copie d'écran de votre espace personnel** en mettant en visibilité : les Informations logiciel, le statut de la demande au moins à « Pré examen » et la date de retour prévisionnelle.





Webinaire



Des **sessions** pour **appréhender** :

- Le **parcours** Ségur, ses guichets, les environnements et outils associés
- Les **thématiques** liées au référencement et au financement



[Replay sur le Portail de la e-Santé des Entreprises du Numériques en Santé](#)



Sessions AMA (Ask Me Anything)

Des **temps d'échange** pour répondre à vos questions, récoltées sur la base d'un questionnaire préalable, et vous permettre d'**approfondir** des points spécifiques en lien avec nos **experts**.



[Replay sur le Portail de la e-Santé des Entreprises du Numériques en Santé](#)



FAQ (Foire aux questions)

Une base de **questions & réponses** validées, enrichie en continu au fil de vos interrogations **sur les Couloirs et services socles** du Ségur.



Depuis votre Espace Authentifié et sur le [Portail de la e-Santé des Entreprises du Numériques en Santé](#)



Support Ségur



Un espace dédié, accessible depuis votre **Espace Authentifié**, pour vous permettre d'échanger avec nos experts, d'être accompagné dans vos démarches et d'obtenir des réponses à vos questions.



Depuis votre Espace Authentifié





PARCOURS DE RÉFÉRENCEMENT

Compréhension



Parcours coordonné

Comprendre le **parcours global** et l'**articulation entre les différents guichets** qui le composent : Référencement, Convergence, Homologations, CNDA et Certifications PSC



Environnements du parcours

Identifier les **environnements et outils à mobiliser** pour réaliser mon parcours de référencement : iSC, Espace Authentifié, Convergence, PSC, CNDA, Interopérabilité (Gazelle, MOTCO2), etc.

Mise en œuvre



Architecture Solution Logicielle

Connaître les différentes **architectures possibles** (proxy intégré, proxy tiers, composants additionnels) et leurs **impacts sur les parcours** d'homologation CNDA et d'habilitation Pro Santé Connect



Equivalence de preuves

Comprendre le **principe** de l'équivalence des preuves de la vague 2, et ses modalités de mise en œuvre



PARCOURS DE FINANCEMENT

Prestation principale



Parcours de financement de la prestation principale

Appréhender la structure de l'**Appel à Financement**, les conditions et modalités d'instruction des demandes de financement.



Enrôlement et demande d'avance

Comprendre la **procédure** d'enrôlement auprès de l'ASP, les différents cas associés et les **modalités** de demandes d'avance de financement



Gestion des pilotes et demande de solde

Comprendre les **modèles** de gestion des pilotes et les **modalités** de solde et de dépôt auprès de l'ASP



Parcours de financement de la prestation secondaire

Comprendre les attendus pour bénéficier des prestations secondaires de **continuité de service**.





ANS



Contactez le [Support Ségur](#)
accessible depuis l'Espace
Authentifié

*Le Support Ségur est votre point de
contact dédié pour vous accompagner
tout au long de votre parcours.
Pour toute question liée aux dossiers
de candidature Ségur et à la
compréhension des DSR, REM, AF.*

Rubrique [Contactez-nous](#) du Portail
de la e-Santé des Entreprises du
Numérique en Santé



*Pour toute question relative aux services
socles (moyens d'identification
électroniques, interopérabilité,
cybersécurité, annuaire, etc.)*

PARTENAIRES



Centre-de-service@sesam-vitale.fr

*pour toute question sur les composants
carte Vitale, le téléservice INSi, etc.*



Contact.cnda@assurance-maladie.fr

*Accompagnement à la
contractualisation*

<https://sicnda.ameli.fr/#/login>

*Support **technique***



Agence de Services
et de Paiement

[Assistance ASP](#)

*pour les questions relatives au
financement, au paiement et aux pièces
justificatives*



E-SANTÉ STRUCTURE DE SANTÉ ENTREPRISE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ PATIENT

Stratégie nationale Doctrine du numérique en santé L'Agence Europe

BIENVENUE

Actualités Offre Doctrine et Référencement Ségur du numérique en santé Innovation FAQ

Accueil > Vous êtes une Entreprise du Numérique en Santé

Vous êtes une Entreprise du Numérique en Santé

Accélérez vos référencement et mises en conformité réglementaires avec l'Agence du Numérique en Santé

Anonyme

Se connecter

Pas encore inscrit ?

Pour découvrir l'Espace Authentifié et profiter des fonctionnalités clés, laissez vous guider à travers notre guide utilisateur interactif.



La page dédiée au [Guide Utilisateur Espace Authentifié](#)



Merci d'avoir suivi cette session !

Nous vous invitons à répondre au rapide sondage disponible dans le fil de discussion Teams

Webinaire | Parcours coordonné DUI
26 mai 2026





**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)



Annexe

Editeur

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, ou tout groupement de personnes, doté ou non de la personnalité morale, qui **édite la Solution logicielle, candidate au référencement par l'Agence du Numérique en Santé.**

Distributeur

Toute personne ou tout groupement de personnes, doté ou non de la personnalité morale, qui **distribue la Solution logicielle référencée, c'est à dire qui la commercialise** auprès de l'établissement ou du professionnel de santé et porte le contrat d'utilisation de la Solution logicielle avec le client final, mandaté par l'Editeur pour **déposer une demande de financement** auprès de l'opérateur de paiement.

Groupement solidaire

Lorsque **plusieurs personnes morales distinctes sont parties prenantes à la même demande de référencement, elles constituent un groupement représenté devant l'ANS par un Editeur Chef de file et sont solidairement responsables.**



Seul l'Editeur ou le chef de file du groupement solidaire éditeur de solution est concerné par le parcours de référencement Ségur.

SOLUTION LOGICIELLE

=

Composant principal + Composant Proxy e-santé + Composants additionnels
(éventuels)

- **Composant principal** : composant **applicatif central unique**, édité par le chef de file mandataire du groupement solidaire.
- **Composant Proxy e-santé** : composant technique **sans interface utilisateur**, destiné à **sécuriser les échanges de données dans le cadre d'une connexion par API Pro Santé Connectée**, et ayant vocation à être habilité au sein de **l'Espace de confiance PSC**, selon les modalités du référentiel Pro Santé Connect.
- **Composant additionnel** : composant applicatif édité par un membre du groupement solidaire ou un Editeur tiers, hors mandataire. On entend par Composants additionnels intégrés un ensemble de composants interagissant entre eux sans que l'utilisateur n'ait à faire d'opérations spécifiques.